

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

**SECTION I**

DESCRIPTION DES TRAVAUX

**1.** Ces travaux peuvent comprendre, sans s'y limiter, la modification, le prolongement, le déplacement ou la construction des composantes de la structure de la chaussée dont le pavage, le renforcement de la fondation granulaire et la couche d'usure en béton bitumineux, les infrastructures d'aqueduc et d'égout, les trottoirs et bordures, les murs de soutènement, la réfection du réseau des signaux lumineux et d'éclairage, des travaux de déplacement des réseaux d'utilités publiques, incluant l'enfouissement de ces derniers, la pose de drainage, incluant les fossés latéraux si requis et de système de captage et de régulation des eaux de ruissellement de surface et la construction de bassins de rétention.

Dans certains cas, la ville peut, en lieu et place de l'exécution des travaux susmentionnés, verser une contribution financière convenue contractuellement aux coûts de construction de certaines infrastructures de rues.

**2.** Ces travaux d'infrastructure peuvent également consister à mettre en place des mesures de correction ou de renaturalisation de la rive d'un cours d'eau, à réaliser l'aménagement de ce qui constitue une mesure de compensation environnementale et à procéder à de la plantation. De façon accessoire, les travaux peuvent concerner des ouvrages connexes afférents.

Les coûts relatifs à l'acquisition de terrains ou de servitudes nécessaires à la réalisation des travaux sont considérés comme faisant partie intégrante du coût des travaux.

D'autres dépenses de diverses natures, tels que la signalisation, la communication et le préachat de matériaux peuvent être inclus au coût des travaux.

## **SECTION II**

### **LOCALISATION DES TRAVAUX**

**3.** Les travaux sont localisés dans le Parc technologique du Québec métropolitain.

## **CHAPITRE II**

### **SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT**

## **SECTION I**

### **DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT**

**4.** Les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint portent notamment sur les champs d'expertise suivants :

1° arpentage : soit les services d'arpentage technique et légal incluant relevés, descriptions et plans;

2° géotechnique et contrôle qualitatif : soit les relevés, sondages, études et expertises géotechniques, contrôle qualitatif des matériaux et de leur mise en place au laboratoire et au chantier;

3° ingénierie des chaussées et des réseaux d'aqueduc et d'égout : soit les relevés, études préliminaires et expertises, la préparation de plans et devis préliminaires et définitifs, la surveillance des projets de construction et de réfection de chaussées, des réseaux d'aqueduc et d'égout et des ouvrages de gestion des eaux sanitaires et de ruissellement;

4° ingénierie pour aménagement divers, structures aériennes, éclairage et signaux lumineux : soit les relevés, études préliminaires et expertises, la préparation de plans et devis, la surveillance de projets définis par les Services du développement économique et de l'ingénierie, selon les besoins;

5° inventaire et diagnostic d'état des infrastructures : soit les services professionnels et techniques pour l'auscultation, le captage terrain, l'inspection et le diagnostic nécessaires pour l'inventaire, le relevé, le montage et l'installation d'équipements ou tous autres travaux connexes, le diagnostic et le développement et la fourniture de systèmes d'information nécessaires aux

programmes d'acquisition de connaissances sur l'inventaire et l'état des infrastructures;

6° analyse fonctionnelle et modélisation des réseaux d'aqueduc et d'égout : soit les services professionnels et techniques nécessaires pour les relevés, le montage et l'installation d'équipements ou tous autres travaux connexes, les analyses, études et expertises, la modélisation des comportements des réseaux d'aqueduc et d'égout nécessaires à l'établissement du diagnostic fonctionnel des réseaux existants et à la planification des nouveaux réseaux à construire.

### **CHAPITRE III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** Le coût des travaux et du versement de la contribution financière de la ville décrits au chapitre I, des services professionnels et de l'engagement du personnel d'appoint décrits au chapitre II s'élève à 2 000 000 \$ :

**TOTAL :      2 000 000 \$**

Annexe préparée le 7 mars 2008 par :

---

Sébastien Girard, M.ATDR, MBA  
Service du développement économique